

## COMMUNIQUE DE PRESSE

Paris, le 14 mars 2022

# Publication du guide pratique destiné aux parents séparés « Pour une coparentalité réussie »

**Les séparations conjugales bouleversent parents et enfants, et engendrent des réaménagements multiples qui s'avèrent bien souvent difficiles voire conflictuels. Afin d'accompagner les parents, dans l'intérêt et le respect des besoins de leur enfant, le secrétariat d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, l'Unaf, et la Cnaf, ont apporté leur concours à la réédition du guide pratique réalisé par Enfance et Partage. Pour qu'au-delà de la séparation du couple, les parents puissent assumer leurs responsabilités de la façon la plus apaisée possible pour le bien-être de leurs enfants.**

Bien que séparés, les parents doivent poursuivre leur mission parentale, et prendre ensemble des décisions pour leurs enfants, décisions qui vont en grande partie dessiner leur avenir. La coparentalité s'exerce ainsi au quotidien dans tous les domaines de la vie de l'enfant. Mais être parent ensemble dans un contexte de séparation s'avère souvent compliqué. La méconnaissance des droits de chacun peut contribuer aux tensions.

Sollicitée par des parents désespérés face au conflit né de la séparation du couple, Enfance et Partage a souhaité publier un guide pratique à leur intention, dès 2019, au moment où l'association lançait le numéro vert « stop conflit » pour les parents qui ont besoin de conseils. Face au succès de ce guide, Enfance et Partage propose désormais une édition mise à jour à laquelle l'Unaf, acteur majeur dans le champ du soutien de la parentalité et notamment de la médiation familiale en France, a souhaité apporter son soutien, ainsi que la Cnaf, acteur-clé de l'action publique au service des familles.

Pour Adrien Taquet, Secrétaire d'Etat chargé de l'Enfance et des Familles, ce guide s'inscrit dans le prolongement de la politique d'accompagnement des parents dans les 1 000 premiers jours et au-delà, impulsée par le Gouvernement dès 2019 et permet une meilleure information des familles dans la période particulièrement sensible de la séparation. Il doit ainsi permettre aux parents de faire des choix éclairés, en prenant en considération les besoins fondamentaux de leurs enfants. Ce guide concret paraît au moment où l'intermédiation financière réalisée par les Caisses d'Allocations Familiales (CAF) pour le paiement des pensions alimentaires entre les parents séparés est systématisée.

Ce guide pratique est un outil utile pour aider les parents à exercer leurs responsabilités respectives, à prendre conscience des implications au quotidien de la séparation afin d'exercer de manière apaisée leur autorité parentale, dans l'intérêt de leur enfant. Il s'organise autour de trois axes, juridique (conséquence de la séparation et autorité parentale), psychologique (vécu de la séparation et besoins de l'enfant) et pratique (construction d'une coparentalité dans l'intérêt de l'enfant).

Ce guide est en téléchargement libre sur le site d'Enfance et Partage :  
[Guide pratique pour une coparentalité réussie](#)

## Contacts presse



enfance & partage

**A propos d'Enfance et Partage** : Depuis plus de 40 ans, l'association agit pour que chaque enfant soit protégé par sa famille et par la société afin de préserver son devenir d'adulte. Nos actions se déploient autour de la Prévention et de la Lutte contre toutes les formes de violences faites aux enfants, qu'elles soient physiques, psychologiques ou sexuelles, avec l'appui de 18 comités locaux, 250 bénévoles, une dizaine de salariées (psychologues, juriste) et un réseau de 50 professionnels (avocats, psychothérapeutes).

**Contact presse** : Olivier DEJEUFOSSE [olivier.dejeufosse@enfance-et-partage.org](mailto:olivier.dejeufosse@enfance-et-partage.org) - 01 55 25 65 65



**A propos de l'Unaf** : L'Union nationale des associations familiales, institution engagée avec et pour les familles depuis 1945 est l'expert des réalités de vie des familles. Elle est le porte-parole officiel des familles auprès des pouvoirs publics. Elle représente et soutient les 18 millions de familles vivant sur le territoire français et défend leurs intérêts. Pluraliste, elle regroupe 71 mouvements familiaux et 6 500 associations familiales d'une grande diversité. Elle anime le réseau des Udaf et Uraf qui mènent dans chaque département et dans chaque région des missions de représentation et de services aux familles et aux personnes vulnérables.

**Contact presse** : Laure MONDET [lmondet@unaf.fr](mailto:lmondet@unaf.fr) - 01 49 95 36 05

## Ministère

Contact presse : [Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr](mailto:Sec.presse.enfance@sante.gouv.fr)

**A propos de la Cnaf et des Caf** : branche Famille de la Sécurité sociale, la Caisse nationale des Allocations familiales assure avec les 101 Caf le versement des prestations familiales et sociales à 13,5 millions d'allocataires, soit 32,7 millions de personnes couvertes dont 13,9 millions d'enfants. Elles accompagnent les familles dans leur vie quotidienne et développent la solidarité envers les plus vulnérables. Plus d'infos sur [caf.fr](http://caf.fr), [monenfant.fr](http://monenfant.fr), [pension-alimentaire.caf.fr](http://pension-alimentaire.caf.fr) et sur twitter [@cnaf\\_actus](https://twitter.com/cnaf_actus)

**Contact presse** : Virginie RAULT [presse@cnaf.fr](mailto:presse@cnaf.fr) – 07 78 95 49 90